

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.10 **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS
PERMANENTS**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)

Nomenclature : 4.1.1. Création et transformation d'emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2023.05.05 du 1^{er} décembre 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DL_2024_01_10-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

La gestion quotidienne des ressources humaines impose un suivi précis de l'évolution des effectifs afin de tenir compte des mouvements des personnels et l'adaptation des organisations de travail au regard des nécessités de service.

Cette réflexion peut donc tout aussi bien porter sur l'analyse du niveau de recrutement d'un poste et le grade y afférant, ou l'accès à un grade supérieur par un agent dans le cadre de son évolution de carrière.

La collectivité a mis en place un tableau de suivi des effectifs, nécessairement évolutif. Il permet d'affiner la réflexion quant à la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de la Ville.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il convient d'apporter les évolutions suivantes :

Au 1^{er} février 2024, un agent occupant les fonctions d'officier d'état civil à temps complet, dans le cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B), a fait valoir son droit à la retraite. Cet agent a été remplacé au 1^{er} janvier 2024 par un officier d'état civil en catégorie C. Aussi, il convient de supprimer le poste d'officier d'état civil en catégorie B dans le cadre d'emploi des rédacteurs.

En septembre 2023, à la demande des agents, 16 postes d'animatrices périscolaires se sont vus inclure dans leur temps de travail les heures complémentaires engendrées par l'extension des horaires du périscolaire du soir et la création du centre de loisirs municipal stabilisant ainsi davantage leur statut professionnel. Cependant, le poste d'un agent occupant les fonctions d'animatrice périscolaire sur une fraction de 20h et effectuant 3 heures complémentaires par semaine n'a pas été intégré à la délibération. Aussi, il convient de régulariser la situation en augmentant la fraction de l'agent d'animation à 23h.

Un agent de la filière médico-sociale, inapte médicalement à ses fonctions, a accepté une Période de Préparation au Reclassement (PPR) à compter du 1^{er} avril 2023 et ce pour une durée d'un an. Cette PPR arrivant à son terme, il est nécessaire de pouvoir proposer à l'agent un poste permettant son reclassement. Parallèlement, il est apparu nécessaire de renforcer l'équipe administrative de la Direction Action Educative et Vie Scolaire. Aussi, il est proposé de créer un poste d'assistante administrative, cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps non complet (17h30), qui pourrait être proposé à l'agent actuellement en PPR.

En 2022, l'entretien du gymnase de la plaine de l'Ain a été confié à un prestataire externe. Suite à des dysfonctionnements repérés sur l'entretien du gymnase réalisé par le prestataire, la ville a souhaité reprendre en régie l'entretien du gymnase de la Plaine de l'Ain représentant un volume horaire de 52.5 h. Ainsi, il est nécessaire de créer deux postes : un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ainsi qu'un poste à temps non complet (20h/35h) toujours dans le même cadre d'emplois. Ce dernier poste permettra aussi d'absorber 2h30 d'entretien au sein des bureaux de la DAEVS.

A partir du 1^{er} avril 2024, la DAVC prend en charge l'entretien des salles du château des Echelles mises à disposition du centre de loisirs, et de la salle de rencontre intégrée pour des locations associatives au même titre que les salles déjà louées. Aussi pour assurer cet entretien, il est proposé de créer un poste à temps non complet (20h/35h) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).

Suite à une erreur de plume constatée dans le tableau de la délibération 2023.05.05 en date du 1^{er} décembre 2023, le cadre d'emploi du poste 228 supprimé ne relève pas du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux mais bel et bien des attachés territoriaux. Aussi, il convient en régularisation, de procéder à la suppression du poste 228 dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En conséquence, il est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en intégrant les éléments ci-après :

SITUATION INITIALE			MOTIF	NOUVELLE SITUATION		
Direction : DSR	Numéro poste : 257	Emploi : Officier d'état civil Temps complet Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux Catégorie B	Suppression			
Service : Service Citoyenneté et population						
Direction : DAEVS	Numéro poste : 1100	Emploi : Animateur (trice) périscolaire TNC 20/35ème Cadre d'emplois : Adjoints d'animation territoriaux Catégorie C	Modification	Direction : DAEVS	Numéro poste : 1100/v2	Emploi : Animateur (trice) périscolaire TNC 23/35ème Cadre d'emplois : Adjoints d'animation territoriaux Catégorie C
			Création	Direction : DAEVS	Numéros postes :	Emploi : Assistante administrative TNC 17.5h Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux Catégorie C
			Création	Direction : DAVC	Numéros postes :	Emploi : Agent d'entretien Temps complet Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux Catégorie C
			Création	Direction : DAVC	Numéros postes :	Emploi : Agent d'entretien TNC 20h Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DLJ-2024-0114-AE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

						Catégorie C
			Création	Direction : DAVC Service : Pôle entretien	Numéros postes :	Emploi : Agent d'entretien TNC 20h Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux Catégorie C
Direction : DST Service : Urbanisme, foncier et aménagement du territoire	Numéro poste : 228	Emploi : Chargé de rénovation urbaine Temps complet Cadre d'emplois : Attachés territoriaux Catégorie A	Suppression			

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPORTER** les modifications exposées ci-dessus au tableau des effectifs.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

22 MARS 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240315-DL_2024_01_10-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024